

Formulaire de demande - Mentor

Critères relatifs au mentor (avocat expérimenté qui seconde un mentoré)

- Être membre en règle du Barreau;
- Être membre en règle des tribunaux ou des commissions devant lesquels il ou elle doit paraître;
- Ne pas avoir d'antécédents de plaintes, ne pas avoir fait l'objet d'enquêtes ou de mesures disciplinaires par le Barreau ou Aide juridique Ontario (AJO);
- Posséder de l'expérience et une expertise dans le domaine du droit visé, avoir agi à titre de mentor pour un avocat moins expérimenté ou avoir mené des activités d'éducation juridique dans son domaine d'expertise;
- Être inscrit sur les listes d'AJO, travailler régulièrement à un bon nombre de dossiers à ce titre, avoir une bonne expérience de l'aide juridique, de bons antécédents administratifs avec AJO, ainsi que la réputation de fournir des services de haute qualité;
- L'inscription sur les listes spécialisées d'AJO (exp. la liste des affaires extrêmement graves, la liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes et la liste *Gladue*), bien que pertinente pour établir les qualifications de l'avocat en tant que mentor, ne joue pas un rôle dans la décision d'accorder à l'avocat une autorisation d'assistance supplémentaire;
- AJO pourrait accorder une attention particulière aux femmes et aux membres des autres groupes minoritaires qui déposent une demande pour devenir mentor.

Critères d'admissibilité d'une cause au Programme d'assistance

La cause doit présenter des défis qui fourniront au mentoré la chance d'apprendre et de développer les aptitudes nécessaires pour lui permettre à l'avenir d'agir en tant qu'unique avocat dans une affaire semblable. Des exemples de critères de complication et de défis suivent :

- Cas portant sur des domaines du droit actuellement mal servis par AJO (p.ex. *Loi sur la protection de l'enfance*);
- Affaires portant sur des questions reliées à des groupes de clients particulièrement vulnérables (p.ex. les Autochtones et les clients ayant des troubles de santé mentale);
- Nombre et nature des requêtes préliminaires qui pourraient être plaidées;
- Nouvelles questions juridiques;
- Scénario factuel compliqué;
- Utilisation de témoignages d'experts;
- Nécessité accrue d'un jugement stratégique;
- Possibilités de contre-interrogatoires révélateurs;
- Client ayant des besoins élevés et des problèmes de santé mentale;
- Affaire médiatisée;
- Grande quantité de documents à étudier pour se préparer à l'audience;
- Appel ou contrôle judiciaire d'une décision.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et n'exclut pas, selon les circonstances, des autorisations d'assistance pour de courts procès ou des instances qui ne sont pas extrêmement complexes, mais qui offrent une occasion d'apprentissage enrichissante pour le mentoré.

Instructions

Veuillez soumettre votre formulaire de demande par courriel uniquement à l'adresse suivante :
secondchair@lao.on.ca

1. Renseignements sur l'auteur de la demande

Nom :

Numéro d'avocat à AJO :

Année d'admission au
Barreau :

Niveau actuel d'avocat :

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Ville/District :

RGT

District du Nord-Est

District de Hamilton-
Kitchener

District du Centre

District du Nord-
Ouest

District de London

District du Est

District d'Essex,
Lambton et Kent

Téléphone :

Courriel :

Dans le cadre de quel domaine du droit, faites-vous cette demande (Cochez toutes les cases appropriées) :

☐ Droit civil

☐ Droit de la famille

☐ Autre (précisez)

☐ Droit criminel

☐ Immigration et
réfugiés

Date de demande :

(JJ-MM-AAAA)

2. Renseignements sur la demande

Nombre d'heures requises (y compris pour la préparation et la présence en cour) :

Avez-vous un certificat actif? Oui Non

Dans l'affirmative, inscrivez le numéro de certificat:

Est-ce un certificat GCM?

Oui

Non

Prochaine date
d'audience :

(JJ-MM-AAAA)

Veillez indiquer les domaines prioritaires sur lesquels porte votre affaire, le cas échéant. (Cochez toutes les cases appropriées)

Autochtones

Violence familiale

Autre (précisez)

Protection de
l'enfance

Santé mentale

Veillez expliquer brièvement en quoi l'affaire en question constitue une bonne possibilité d'apprentissage pour un avocat moins expérimenté :

(Veillez consulter les critères d'AJO pour accorder l'autorisation d'assistance qui sont énoncés ci-dessus).

3. Renseignements sur le mentoré

Avez-vous un mentoré : Oui Non

Est-ce que le mentoré a accepté de vous aider relativement à cette affaire? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez inscrire le nom
de votre mentoré :

Numéro de téléphone du mentoré :

Adresse courriel du mentoré :

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés aux fins de l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les autorisations de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et la radiation temporaire ou permanente de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.